Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 28/03/2024

SARL L'ASSISTANCE CHIMIQUE ASSISTANCE CHIMIQUE rappelle DECAP'PIERRE - PUISSANT NETTOYANT PIERRE EN 1 LITRE



- Noms des modèles ou références concernés : **DECAP'PIERRE EN 1 LITRE avec pulvérisateur, puissant nettoyant pierre, béton, marbre, carrelages, briques**
- Marque : **LE CHOUAN**
- **GTIN 3760001450149**
- Conditionnements : **FLACON EN 1 LITRE**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/02/2023 au 26/03/2024**
- Informations complémentaires : **seuls les emballages ayant un pulvérisateur blanc sont concernés par le rappel.**
- Zone géographique de vente : **Départements : CALVADOS (14), EURE (27), EURE-ET-LOIR (28), ILLE-ET-VILAINE (35), INDRE-ET-LOIRE (37), MAINE-ET-LOIRE (49), MANCHE (50), MAYENNE (53), ORNE (61), SARTHE (72), DEUX-SEVRES (79)**
- Distributeurs : **Points Verts la maison .fr ESPACE EMERAUDE SAINT SULPICE SUR RISLE ET ESPACE EMERAUDE SAINT PIERRE SUR DIVES**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Le système de mise en marche de la buse de pulvérisation peut être facilement actionnable et ne présente pas de garantie suffisante quant à la sécurité des enfants.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Produit corrosif provoquant des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux selon les dispositions du règlement (CE) n°1272/2008.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 31 mai 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0231269112**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre